

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
EVREUX  
PALAIS DE JUSTICE  
4bis RUE DE VERDUN BP 382  
27003 EVREUX CEDEX  
MINITEL : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT**  
**DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration  
SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE  
Route de Coudres

SOS FORMALITES  
18 rue Jean Jacques Rousseau

27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

94200 IVRY SUR SEINE

Numéro RCS : EVREUX B 712 038 009

&lt;7150/1974B00133&gt;

Dénomination sociale :

SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE STOCKS

Pièces déposées le 08/08/2000

Numéro : 2009215

EXTRAIT DU PROCES VERBAL 01/03/2000  
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

## BORDEREAU DE FRAIS

|                     |                  |                  |
|---------------------|------------------|------------------|
| Exonéré Taxe        | 35,00 FRF        | 5,34 EUR         |
| Soumis à Tva        | 41,48 FRF        | 6,32 EUR         |
| Montant Tva         | 8,13 FRF         | 1,24 EUR         |
| <b>TOTAL T.T.C.</b> | <b>84,61 FRF</b> | <b>12,90 EUR</b> |

L'un des Greffiers associés



**SOFRASTOCK**  
**Société Anonyme au capital de 9 700 000 Francs**  
**Siège social : Route de Coudre**  
**27220 SAINT ANDRE DE L'EURE**  
*☎ 712 038 009 RCS Eureux*

**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 1er MARS 2000**

L'an deux mil à 10 heures 30 , les administrateurs de la Société SOFRASTOCK se sont réunis en Conseil à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, 27 , rue des Abondances, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Etaient présents :

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| M. HAMARD       | - Président Directeur Général |
| M. ALONSO CALVO | - Administrateur              |
| M. ARBEILLE     | - Administrateur              |
| M. DEVERNAY     | - Administrateur              |
| M. GARCIA       | - Administrateur              |

Etaient représentés :

M. FREDERIC, Administrateur, représenté par M. HAMARD  
M. LEBORNE, Administrateur, représenté par M. DEVERNAY

Assistait également à la séance :

M. AULAGNON - Directeur Financier

Etait absent excusé :

M. MONTREDON, Administrateur,

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

M. HAMARD préside la séance.

M. VIAT, représentant le cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux Comptes est présent.

Mme COQUILLARD remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration,
- Cooptation d'un administrateur,
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/1999,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966,
- Examen et arrêté des comptes prévisionnels,
- Perspectives d'avenir,
- Conversion du capital social en euros,
- Convocation à l'Assemblée Générale Mixte,
- Préparation du rapport de gestion, du rapport du conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent qui est approuvé à l'unanimité.

---

#### **I - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR** **COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de M. Alain MONTREDON, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la

loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Alain MONTREDON.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de M. Bernard OLLIVIER, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire M. Bernard OLLIVIER, en remplacement de M. Alain MONTREDON, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Bernard OLLIVIER exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2000 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.1999.

M. Bernard OLLIVIER entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

Copie conforme

le 18/7/2000



D. HAMARD